



L'EUROMETROPOLE, TERRITOIRE D'EAU

Metz, le 13 juillet 2022

Sommaire

Communiqué de presse	2
Axe 1 : L'eau, le climat et la biodiversité : les piliers d'un aménagement de territoire urbain et résilient	5
Axe 2 : L'eau source de biodiversité à préserver et à reconquérir	6
Axe 3 : La lutte contre les pollutions de l'eau pour un objectif de qualité retrouvée	7
Axe 4 : L'eau : une ressource à protéger et à économiser	8
Axe 5 : La formation et la communication au cœur de nouvelles pratiques responsables.....	9
Axe 6 : L'eau un bien sans frontière et aide à la coopération internationale	10
 <u>Annexes</u>	
L'Agence de l'eau Rhin-Meuse	11
Contrat de territoire « Eau et Climat », mode d'emploi	12

Metz, le 13 juillet 2022

Une dynamique de renaissance

Mercredi 13 juillet 2022, à Metz (57), **François Grosdidier**, président de [l'Eurométropole de Metz](#) et [Maire de Metz](#), **Pierre Muel**, président de la [Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz](#), **Marc Seidel**, président de la [Régie Haganis](#) et **Laurent Marcos**, directeur des aides et de l'action territoriale de [l'agence de l'eau Rhin-Meuse](#), signent le contrat de territoire « Eau et Climat » baptisé « L'Eurométropole, terre d'eau ».

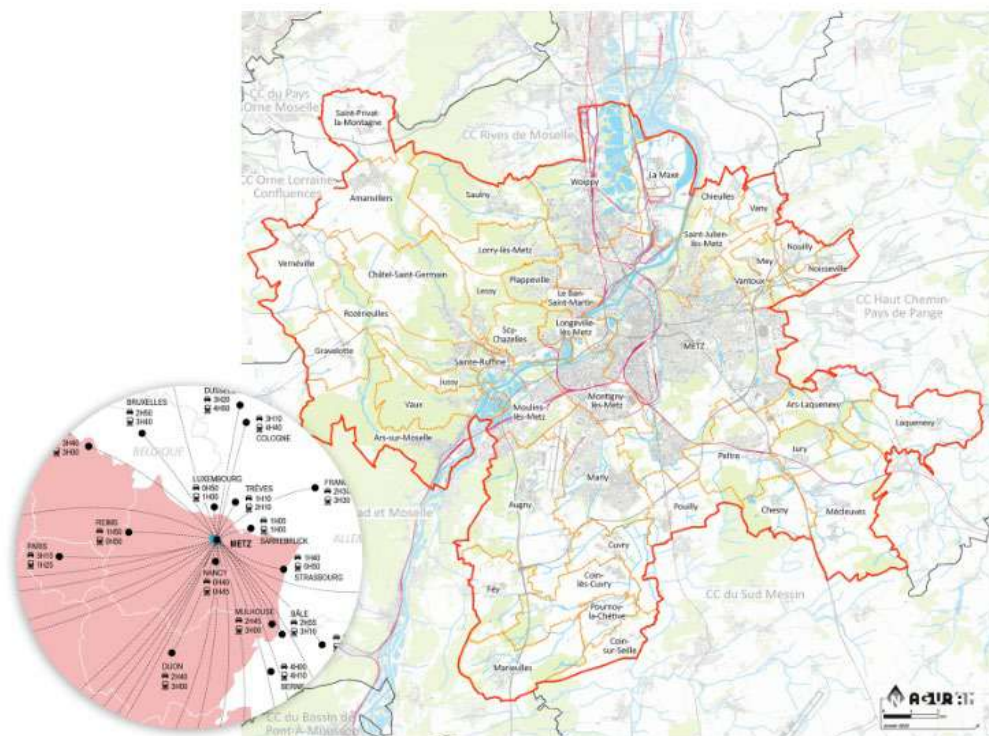
Cet événement est un signal fort de la dynamique et de l'ambition des signataires à concilier les projets d'aménagement à venir en tenant compte du changement climatique afin de tendre vers une résilience territoriale.

Les acteurs du territoire de l'Eurométropole de Metz (45 communes urbaines et rurales pour 221 484 habitants) souhaitent ainsi porter une vision d'avenir en menant des études structurantes en matière d'alimentation en eau potable, d'assainissement et d'assainissement par temps de pluie. Ils se mobilisent également pour répondre concrètement aux enjeux telles que l'écologie urbaine et humaine, la reconversion de friches, l'adaptation au dérèglement climatique, l'agriculture raisonnée, la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité...

De 2022 à 2024, 41 actions ont été identifiées pour un montant d'investissements de **29,3 M€** et une aide prévisionnelle de l'agence de l'eau Rhin-Meuse de **13,2 M€**.

Le territoire

Le territoire de l'Eurométropole de Metz (45 communes et 221 484 habitants) occupe une position centrale et structurante au sein du sillon Lorrain (Luxembourg-Thionville-Metz-Nancy-Épinal).



Carte 1/ Le territoire de l'Eurométropole de Metz

Entre les vallons humides de la Mance et du Montvaux, les vallées de la Moselle et de la Seille se dressent les coteaux calcaires des côtes de Moselle, des espaces boisés à l'instar du Mont St Quentin, des zones humides tels que le marais du Grand Saulcy ou encore des espaces agricoles représentant 50% des 305 km² du territoire.

16 bassins hydrographiques composent le territoire de l'Eurométropole de Metz et **environ 300 km de cours d'eau le serpentent. Le principal est la Moselle avec son affluent majeur, la Seille.** L'ensemble du sillon mosellan présente une vulnérabilité élevée aux inondations. Les caractéristiques du bassin versant de la Seille favorisent dans l'ensemble des phénomènes de ruissellement et les crues se résorbent sur un temps long avec une montée des eaux et une décrue assez lente.

Les masses d'eau superficielles (tout ou partie d'un cours d'eau) sont déclassées par des paramètres reflétant le caractère urbanisé du territoire. Seule la Mance est préservée. La dégradation chimique est quant à elle essentiellement liée à la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). D'autres paramètres reflètent également l'activité agricole.

DOSSIER DE PRESSE

Si les eaux souterraines (les alluvions de la Meurthe et de la Moselle, les calcaires du Dogger des côtes de Moselle et le domaine du Lias et Keuper) ne connaissent pas de tension quantitative, des problèmes qualitatifs liés aux activités agricoles (nitrates et pesticides) et industrielles se font jour.

Par ailleurs, le territoire comporte deux captages dégradés qui captent les eaux des calcaires du Dogger à Gorze. La métropole utilise la prise d'eau du Rupt-de-Mad pour l'alimentation en eau potable qui fait l'objet d'un autre contrat de territoire pour garantir durablement la qualité de l'eau.

Des zones humides remarquables sur le territoire ont été identifiées ainsi que des zones humides ordinaires, avec une vigilance à porter sur ces espaces car environ 11 500 hectares de zones potentiellement humides sont soumis à de fortes pressions agricoles et urbanistiques qui concourent à leur banalisation voire disparition. La quasi-totalité de ces sites et milieux naturels ont fait l'objet de démarches de préservation et de gestion/restauration porté par l'Eurométropole de Metz ou par le Conservatoire des espaces naturels de Lorraine.

Ces enjeux ont présidé à la consolidation des axes de travail et ambition portés dans le contrat de territoire « Eau et Climat ».

Un contrat construit autour de 41 projets et 6 axes

Montant (HT) prévisionnel des projets : **29,3 M €**

Montant prévisionnel des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : **13,2 M €**

Axe 1 : L'eau, le climat et la biodiversité : les piliers d'un aménagement de territoire urbain et résilient

Actions prévues

- Actualiser le schéma directeur d'assainissement des eaux usées.
- Réaliser un schéma directeur d'assainissement par temps de pluie, une étude de dé raccordement et un zonage des eaux pluviales.
- Déployer une politique ambitieuse en matière de gestion intégrée des eaux pluviales pour les projets structurants de requalification urbaine et de réhabilitation de friches militaires.
- Végétaliser les cours d'écoles de la ville de Metz, désimpermeabiliser et créer des îlots de fraîcheur



Objectifs :

- Désimpermeabilisation de friches (casernes de Desvallières ou Ranconval) soit 22 806m²
- Désimpermeabilisation de 2 parkings (parking Cois lin et parking des 2 Fontaines) soit 14 000 m²

Axe 2 : L'eau source de biodiversité à préserver et à reconquérir

Actions prévues

- Mener un programme ambitieux de renaturation et de lutte contre les inondations sur les principaux cours d'eau (ruisseaux de Vallières, Saulny, Montvaux...).
- Préserver, restaurer, acquérir 1 300 hectares de zones humides sur les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques.
- Préserver et restaurer des milieux naturels remarquables (Marais du grand Saulcy, Prairies de la Seille...).



Objectifs :

- Mettre en œuvre la trame verte et bleue
- Renaturer 88 km sur les 3 cours d'eau principaux

Axe 3 : La lutte contre les pollutions de l'eau pour un objectif de qualité retrouvée

Actions prévues

- Mettre à niveau l'autosurveillance sur les ouvrages d'épuration principaux.
- Mener des études et travaux d'assainissement sur les communes identifiées comme prioritaires ou connaissant des dysfonctionnements avérés de leur système d'assainissement.
- Réaliser des études sur les substances toxiques émergentes.



Objectif :

- Etablir un diagnostic « assainissement » sur les communes de Marieulles, Pouilly, Pournoy, Saulny, Mécleuves identifiées comme prioritaires

Axe 4 : L'eau une ressource à protéger et à économiser

Actions prévues

- Lutter contre les pollutions d'origine agricole (nitrates) sur les captages de la vallée de Montvaux.
- Renouveler, améliorer, sécuriser les canalisations de distribution d'eau potable.
- Mettre en place une gestion patrimoniale sur les réseaux et les ouvrages.



Objectifs :

- Accompagner les agriculteurs désireux de produire mieux au travers du plan alimentaire territorial
- Mettre en œuvre un programme de recherche de fuites

Axe 5 : La formation et la communication au cœur de nouvelles pratiques responsables

Actions prévues

- Sensibiliser enfants, personnel, parents d'élève et habitants dans le cadre des travaux de désimperméabilisation des cours d'écoles.
- Communiquer, suivre et sensibiliser sur l'intérêt des zones humides.
- Mener des campagnes de communication sur les bons gestes et bonnes pratiques sur le fonctionnement des systèmes d'assainissement.



Axe 6 : L'eau un bien sans frontière et aide à la coopération internationale

Action prévue

- Mener une action de coopération décentralisée contractée avec la région de Nouakchott en Mauritanie



Objectif :

- Aider les populations locales à accéder à l'eau et à l'assainissement

L'agence de l'eau Rhin-Meuse

Parce que l'eau est un patrimoine commun de la nation, une ressource vitale à protéger et un droit pour tous en France, prévenir et limiter les atteintes aux milieux naturels liées à nos différents usages de l'eau au quotidien est une nécessité.

Au cœur de ce travail d'intérêt général, l'agence de l'eau Rhin-Meuse est chargée par l'État de surveiller la santé des rivières, des eaux souterraines, des milieux aquatiques et de favoriser les projets répondant à ses priorités : préserver les ressources en eau et les milieux naturels sur son périmètre d'intervention, le bassin Rhin-Meuse (8 départements concernés en tout ou partie : Ardennes, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges, Bas-Rhin, Haut-Rhin).

À partir des redevances qu'elle perçoit sur la consommation et la pollution de l'eau, l'agence de l'eau Rhin-Meuse réinjecte l'essentiel de son budget sur le territoire en mobilisant ses connaissances, ses compétences et ses financements aux côtés de toutes celles et ceux, qui ont un rôle important dans la gestion de l'eau, l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité.

Pour orienter ses financements, l'agence de l'eau Rhin-Meuse se fonde sur la qualité de la ressource en eau et des milieux naturels. Son champ d'intervention est fixé par la loi. Ses moyens d'intervention sont prévus dans un programme pluriannuel d'intervention. Son 11^{ème} programme a été lancé le 1^{er} janvier 2019 pour 6 ans. Doté de près d'1 milliard d'euros, ce programme affiche 5 grands objectifs : l'adaptation aux effets du changement climatique, la préservation de la biodiversité, le bon état écologique des milieux aquatiques, une eau potable de qualité et saine, la rénovation des systèmes d'eau et d'assainissement et le développement d'une solidarité territoriale.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse protège notre patrimoine commun.

Contrat de territoire « Eau et Climat », mode d'emploi

Le contrat de territoire « Eau et Climat » permet à l'agence de l'eau Rhin-Meuse de mobiliser ses partenaires sur les territoires à enjeux.

Ambitieux

Le [contrat de territoire « Eau et Climat »](#) repose sur une vision transversale de l'eau. Pour cela, il intègre plusieurs thématiques et peut impliquer plusieurs acteurs en priorité des EPCI. Il met un point d'honneur à la complémentarité des objectifs et des actions des acteurs d'un territoire pour atteindre un même objectif : améliorer la qualité et la résilience de nos cadres de vie.

Fédérateur

Le contrat de territoire « Eau et Climat » couvre toutes les thématiques dont le(s) bénéficiaire(s) a (ont) la compétence. Il peut être mono ou pluri-signataires permettant d'intégrer des acteurs clés du territoire ou des co-financeurs.

Co-construit

Le contrat de territoire « Eau et Climat » est nécessairement co-construit, croisant la volonté du territoire et les priorités de l'agence de l'eau, prenant en compte au minimum la gestion patrimoniale et l'adaptation au changement climatique.

Le contrat de territoire « Eau et Climat » facilite une réflexion stratégique et opérationnelle sur le changement climatique pour réduire la vulnérabilité des territoires et de ceux qui y vivent.

Le contrat de territoire « Eau et Climat » présente l'avantage d'offrir une visibilité sur plusieurs années, sur les financements dont les collectivités pourront bénéficier pour leurs politiques publiques en lien avec l'eau. Il s'agit d'un outil sécurisant qui apporte de la sérénité dans la prévision budgétaire.

Depuis janvier 2019, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a déjà entériné 23 contrats « Eau et Climat ». En 2024, 80% des aides accordées de l'établissement devraient concerner des engagements pris dans le cadre de ces contrats de territoire.



Contacts Presse

Florence CHAFFAROD

Agence de l'eau Rhin-Meuse
03 87 34 47 59
florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr

Olivier POSTAL

Directeur de communication
Eurométropole de Metz
opostal@eurometropolemetz.eu

Laurence BEGIN

Chargée de communication
Haganis
laurence.begin@haganis.fr

Morgane PITEL

Directrice
Régie de l'eau
mpitel@regie-eau-mm.fr